

Production de bois et rentabilité économique des investissements sylvicoles

Faits saillants

- Une version préliminaire de la Stratégie nationale de production de bois (SNPB) était disponible à la fin de la période;
- L'élaboration des stratégies régionales de production de bois a été commencée, notamment par un projet pilote dans la région de la Capitale-Nationale (03);
- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ci-après « le Ministère ») a été proactif dans le développement de l'expertise en matière d'analyse de la rentabilité économique des investissements sylvicoles, notamment par le transfert de connaissances et par le développement en continu d'un outil d'analyse (MÉRIS) par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Au 31 mars 2018, l'ensemble des unités d'aménagement pour lesquelles un plan d'aménagement forestier intégré était en vigueur avait fait l'objet d'une analyse de la rentabilité économique des scénarios sylvicoles les plus fréquents;
- Des investissements de près de 1,2 milliard de dollars (M\$) ont été réalisés en forêt publique au cours de la période pour assurer la réalisation des activités d'aménagement forestier prévues. De ce montant, 71 % ont servi à la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux et commerciaux. Ces investissements importants ont contribué à la stabilité des emplois, ce qui a été bénéfique pour l'ensemble de la filière forestière québécoise.

Objectifs d'aménagement durable des forêts (ADF)

- Augmenter la valeur créée à partir de la production de bois;
- Cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité sur le plan économique.

Indicateurs

- Élaboration d'une stratégie nationale en matière de production de bois;
- Évolution, amélioration et utilisation des modèles et des outils d'analyse de la rentabilité économique;
- Investissements en aménagement et quantité de traitements sylvicoles réalisés.

Mise en contexte

Source de fierté et de richesses, les forêts du Québec profitent aux citoyens depuis longtemps et de nombreuses manières. La vaste étendue des forêts, la variété des essences s'y trouvant, la dimension et la qualité des tiges ainsi que la grande capacité d'innovation technologique des entreprises du secteur forestier font en sorte qu'une activité économique importante a été générée. Le Ministère soutient les communautés locales, afin que cette activité demeure un moteur économique de première importance. L'un des défis pour y parvenir consiste à maximiser la valeur nette des bois, dans le respect du maintien des fonctions des écosystèmes et des préoccupations de la population par rapport à l'aménagement forestier.

Bien que la forêt produise du bois sans intervention humaine, la sylviculture aide à en augmenter la quantité et la qualité. En fonction des caractéristiques écologiques des sites et des objectifs d'aménagement poursuivis, les traitements sylvicoles appropriés sont prescrits conformément à la stratégie d'aménagement forestier. Des investissements sylvicoles importants sont réalisés par l'État en forêt publique afin d'atteindre ces objectifs d'aménagement, ce qui fait en sorte de soutenir le développement socio-économique des régions du Québec. Afin d'orienter ces investissements sylvicoles vers les choix les plus rentables, des outils d'analyse économique et financière sont conçus et intégrés dans le processus de la chaîne de valeur forestière québécoise.

Portrait 2013-2018

Indicateur : élaboration d'une stratégie nationale de production de bois

Par une stratégie nationale de production de bois (SNPB) concrétisée dans des stratégies régionales et sur la base d'investissements rentables, le Ministère a pour ambition de faciliter la production à un coût concurrentiel d'un plus grand volume de bois qui possède les caractéristiques recherchées, tout en valorisant le potentiel forestier actuel. Les investissements publics se justifieront par l'accroissement dans la production de richesses pour l'État, l'industrie et les communautés. Par ailleurs, des cibles nationales d'augmentation de la valeur de l'offre de bois récolté à court, moyen et long terme seront fixées.

En juillet 2015, un comité technique provincial a été créé afin notamment de concevoir la démarche d'élaboration de la SNPB, de participer à la production de la stratégie et d'assurer l'élaboration des stratégies régionales. À la fin de la période 2013-2018, une version préliminaire a été produite. En septembre 2015, les travaux de rédaction et l'élaboration des stratégies régionales ont été amorcés. La démarche d'élaboration est testée par un projet pilote dans la région de la Capitale-Nationale (O3).

Les stratégies d'aménagement forestier relatives aux plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) constituent le moyen de mise en œuvre privilégié des stratégies régionales de production de bois. Ainsi, les PAFI seront adaptés au fur et à mesure du développement des stratégies régionales. Le Ministère a déjà entrepris des actions prioritaires pour atteindre des objectifs de production de bois, dans le cadre des consultations en amont de la planification forestière 2018-2023. À titre d'exemple, ces actions consistent à :

- faire ressortir les enjeux, les objectifs de production de bois, les solutions et les choix sylvicoles retenus dans le cadre des stratégies d'aménagement forestier proposées dans les PAFI tactiques 2018-2023;
- déterminer les principales essences à mettre en valeur régionalement.

Indicateur : évolution, amélioration et utilisation des modèles et des outils d'analyse de la rentabilité économique

Le Ministère vise à optimiser ses choix sylvicoles de manière à augmenter la rentabilité économique des stratégies d'aménagement forestier déployées et à s'assurer que les scénarios sylvicoles retenus atteindront les rendements et objectifs escomptés. Pour y parvenir, il a créé au cours de la période 2013-2018 un modèle d'évaluation de la rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS). Il s'agit d'un outil issu de la fusion du modèle d'évaluation économique (MÉE) et de l'outil d'analyse sylvicole et financière (ASEF), qui sert à évaluer la rentabilité économique et financière des scénarios sylvicoles applicables dans la forêt publique québécoise. Créé en décembre 2014, cet outil est révisé et amélioré de façon continue par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB).

Au cours de la période, les travaux en matière d'analyse économique se sont concentrés sur le développement de l'expertise régionale et centrale. De plus, ils ont porté sur l'analyse économique des scénarios sylvicoles les plus importants sur le plan des superficies, du budget ou de la réalisation dans le cadre des stratégies d'aménagement forestier intégré. Ainsi, au 31 mars 2018, l'ensemble des unités d'aménagement pour lesquelles un PAFI était en vigueur avait fait l'objet d'une analyse de la rentabilité économique des scénarios sylvicoles les plus fréquents. Ces travaux ont fait en sorte que la rentabilité économique des investissements a été prise en compte dans les stratégies d'aménagement forestier envisagées dans les PAFIT de la période quinquennale 2018-2023. À titre d'exemple, certains scénarios intensifs de plantation réalisés dans le nord de la province ont été revus afin d'améliorer la rentabilité globale des stratégies. D'autres scénarios appliqués dans les forêts publiques et privées du Québec ont aussi été analysés par le BMMB afin d'évaluer si leur poursuite est rentable, notamment les scénarios d'éclaircies commerciales réalisés dans la région du Bas-Saint-Laurent (01).

Autres réalisations en lien avec l'objectif d'ADF

- Mise en place d'un réseau ministériel d'experts en économie forestière formé de répondants des régions du Québec et des unités centrales, afin d'assurer le développement de l'expertise en matière d'analyse de la rentabilité économique des scénarios sylvicoles à l'échelle de la stratégie d'aménagement forestier;
- Mise en place d'indicateurs économiques prévus à l'entente sur le partage des rôles et responsabilités relatifs à la planification et la certification forestière entre le Ministère et le Conseil de l'industrie forestière du Québec.

Indicateur : investissements en aménagement et quantité de traitements sylvicoles réalisés

Montants investis en aménagement par le Ministère

Le Ministère a mis en place, au cours de la période 2013-2018, plusieurs programmes qui ont rendu possible la réalisation des activités d'aménagement forestier prévues dans le cadre des stratégies d'aménagement forestier. Globalement, ces programmes ont signifié des investissements de près de 1,2 milliard de dollars (M\$) en forêt publique. Le volet aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles a procuré, à lui seul, 87 % des investissements (tableau 1).

Tableau 1 : Bilan des investissements sylvicoles réalisés par le Ministère au cours de la période 2013-2018

Programme	Investissement total (\$)	Particularités
Investissements issus du Fonds des ressources naturelles — Volet aménagement durable du territoire forestier		
Traitements sylvicoles non commerciaux	849 432 881 \$	Les investissements annuels ont varié entre 147 M\$ et 179 M\$.
Traitements sylvicoles commerciaux	186 199 336 \$	Les investissements annuels ont varié entre 25 M\$ et 44 M\$.
SOUS-TOTAL	1 035 632 217 \$	
Autres investissements		
Programme de développement régional et forestier	39 877 895 \$	Ce programme s'est terminé le 31 mars 2015.
Programme d'aménagement durable des forêts	21 618 785 \$	Ce programme a débuté le 1 ^{er} avril 2015.
Programme de participation autochtone	13 242 512 \$	
Programme de création d'emplois en forêt	20 966 200 \$	Ce programme s'est terminé le 31 mars 2015.
Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier	3 560 186 \$	Ce programme s'est terminé le 31 mars 2016.
Réfection de ponts et de ponceaux (Entente Canada-Québec et Discours sur le budget)	16 519 100 \$	Ce programme a débuté le 1 ^{er} avril 2014.
Programme de remboursement des coûts des chemins multi-ressources	43 546 150 \$	Ce programme a débuté le 1 ^{er} avril 2016.
SOUS-TOTAL	159 330 828 \$	
TOTAL	1 194 963 045 \$	

Quantité de traitements sylvicoles réalisés

La majorité des investissements dans la réalisation d'activités d'aménagement forestier sont attribués à la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux. Les superficies récoltées influencent le niveau de réalisation des travaux sylvicoles non commerciaux, en respect des scénarios sylvicoles prévus dans les stratégies d'aménagement forestier. Les travaux de reboisement et d'éducation, incluant l'entretien de plantations et le débroussaillage de peuplements naturels, ont diminué respectivement d'environ 10 % et 25 % par rapport à la période quinquennale précédente. Les travaux de préparation de terrain sont, quant à eux, demeurés stables (figure 1).

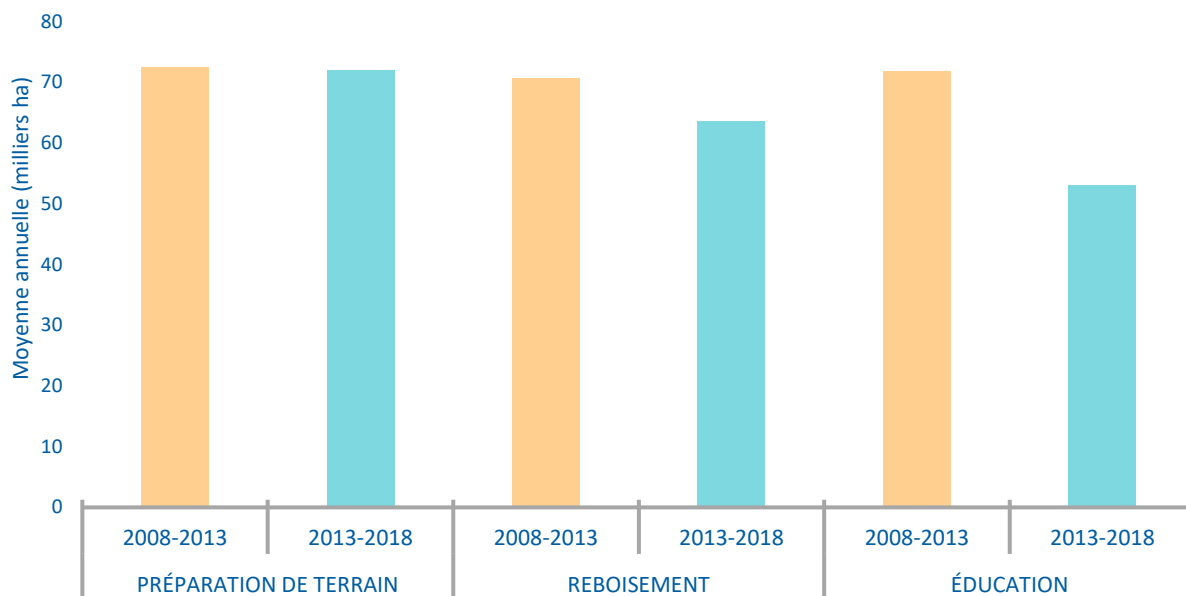


Figure 1 : Superficies des travaux sylvicoles non commerciaux par période quinquennale, de 2008 à 2018

Le Ministère confie à Rexforêt des mandats dans le domaine de l'aménagement forestier, plus particulièrement pour la sylviculture. Rexforêt est une entreprise dont Investissement Québec est entièrement actionnaire. Elle a pour mission de gérer et de coordonner avec efficacité la mise en œuvre opérationnelle des mandats qui lui sont confiés par le Ministère. Les suivis relatifs à la conformité des travaux sylvicoles non commerciaux et à certains travaux commerciaux sont assurés par Rexforêt, à partir des orientations et balises établies par le Ministère. Pour sa part, le Ministère procède au suivi de la conformité des travaux sylvicoles commerciaux, des budgets investis et des stratégies d'aménagement.

Réalisation d'activités sylvicoles supplémentaires

Dans le cadre du Fonds fédéral pour une économie à faibles émissions de carbone, le Québec a reçu 50 millions de dollars pour réaliser 14 000 hectares de boisement et de reboisement sur le territoire privé et public¹, dont la mise en œuvre est prévue d'ici le 31 mars 2022. Ces superficies contribueront à capter 1,6 méga tonnes de carbone d'ici 2050.

¹ Projets : boisement de friches sur terres privées, boisement de landes à éricacées et reboisement suivant les passages de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur les terres publiques.

Définitions

Rentabilité économique : se dit de la comparaison des avantages de tout genre (financiers et non financiers) obtenus par une entité (entreprise, gouvernement, société, etc.) avec les ressources (investissement, coût d'opportunité, etc.) de tout genre engagées par celle-ci dans la production (source : Glossaire forestier).

Rentabilité financière : capacité d'un investissement effectué par une entité de dégager un revenu – Il s'agit donc de mettre en relation les revenus réalisés dans une entité et les capitaux engagés par celle-ci pour l'obtenir (source : Glossaire forestier).

À la lumière de ces définitions, trois différences ressortent entre l'analyse de la rentabilité économique et l'analyse de la rentabilité financière : le point de vue de l'évaluation ou de l'agent considéré, le type de flux considéré (flux monétaires ou non monétaires) et le coût d'opportunité liés aux facteurs de production.

Outre le point de vue duquel s'effectue l'analyse, les flux considérés et leur évaluation sont différents selon le type d'analyse. En effet, seuls les flux monétaires réels (encaissements et décaissements) sont pris en compte dans l'analyse de la rentabilité financière, tandis que les flux monétaires et non monétaires peuvent être pris en compte dans l'analyse de la rentabilité économique. Par exemple, la valeur associée à un paysage n'est pas considérée dans l'analyse de la rentabilité financière; mais dans la mesure où elle est quantifiable, elle est prise en compte dans l'analyse de la rentabilité économique. Il existe des méthodes d'évaluation de la valeur principalement non monétaire des biens et services. Basées sur les préférences révélées ou déclarées, ces méthodes suscitent toutefois de vives critiques, principalement quant à la capacité de les mettre en application et d'obtenir des résultats valables.

Les caractéristiques de l'analyse de la rentabilité économique sont plus pertinentes pour l'évaluation de la rentabilité des investissements sylvicoles, puisqu'il s'agit d'investissements publics pour lesquels l'État doit chercher à créer le maximum de bien-être et de richesse, et ce, avec des ressources financières, humaines et physiques (usines, équipement, machinerie, etc.) limitées.

Scénario sylvicole : séquence planifiée de traitements sylvicoles à appliquer à un peuplement ou à un ensemble de peuplements au cours d'une période donnée, en fonction d'objectifs d'aménagement

Références

BUREAU DE MSE EN MARCHÉ DES BOIS. 2013. *Guide d'analyse économique*, [en ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/livre-vert.pdf>], page consultée le 14 juin 2019 gouvernement du Québec, : https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/21740/1.guide_d_analyse_economique.pdf

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2015. *Orientations ministérielles de la stratégie nationale de production de bois, Une stratégie axée vers la création de richesses pour la société*, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 19 p.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2018. *Stratégie nationale de production de bois – Engagé dans la création de richesses* (Document de consultation), gouvernement du Québec, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers, 38 p.